

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 993

Rubrik: Échos des médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La survie des Galeries

Dans votre n° 989, vous publiez un article sur l'inauguration du nouveau Conservatoire de Lausanne. Je me réjouis également de cet événement, mais ne partage pas votre vision de l'Histoire: Mme Denyse Rich, en effet, y évoque «l'idée géniale de Marx Lévy: sauver les Galeries du Commerce, les rénover et les transformer pour y loger le Conservatoire».

A la lecture de ces lignes, je m'étonne du manque de rigueur d'un journal habituellement bien informé. Rétablissons donc les faits: de 1972 à 1976, plusieurs projets de démolition des Galeries vinrent le jour; les seules oppositions furent au titre de la protection des monuments, mais restèrent sans effet. Le 2 novembre 1976, la Municipalité de Lausanne, par la voix de son directeur des travaux, le socialiste Marx Lévy, soumit au Conseil communal le «Plan directeur Saint-François Sud», prévoyant la destruction des Galeries du Commerce. Le Conseil communal approuva.

Simultanément [à l'...] organisation d'une exposition, réd.] quelques citoyens créèrent le Groupe Action Urbanisme (GAU), dont les premières actions non violentes furent en faveur des Galeries du Commerce menacées par Marx Lévy: théâtre de rue, animations, tracts, affiches, pétition, etc. En avril 1978, le Conseil communal débattit de la pétition pour la sauvegarde du bâtiment, lancée par le GAU et munie de 2225 signatures, et revint sur sa décision de 1977. Entre-temps, le GAU avait proposé de faire des Galeries un centre de la communication avec kiosque à musique, planétarium, salle à exaltation, niguaderies et autres surprises. C'est alors seulement, le 9 mai 1978, que Marx Lévy sortit de sa boîte à malice l'«idée géniale» de mettre le Conservatoire aux Galeries. Par bonheur, les archives et les bibliothèques conservent les PV des séances du Conseil communal et la collection du journal du GAU, le TRAX, qui comporte quatre numéros parus de 1978 à 1979, afin que les historiens puissent un jour écrire la chronique de cette période en remettant chacun dans son rôle.

Pour l'heure, les honneurs sont à l'establishment qui inaugure en grande

pompe le Conservatoire, alors que les citoyens critiques et actifs qui ont contribué à sauver les Galeries se retrouvent fichés à Berne grâce «au flux des informations qui va surtout des services cantonaux de renseignements à la Police fédérale» (Rapport de la Commission d'enquête parlementaire du 22 novembre 1989, p. 169).

Pierre Chesseix,
La Tour-de-Peilz

(réd) *Comme le suggère notre correspondant, nous avons relu les bulletins des séances du Conseil communal. Quelques précisions s'imposent.*

La Municipalité, par la voix de M. Lévy, ne fit pas approuver le 2 novembre 1986 par le Conseil communal un plan directeur, mais un plan d'intention. Les Galeries du Commerce étaient en effet propriété des PTT, qui désiraient y installer un central téléphonique, éventuellement après démolition. Les possibilités d'intervention de la Municipalité, sans être inexistantes, étaient limitées et, par ce plan d'intention, il s'agissait de montrer clairement ce qui serait exigé des PTT en cas de démolition (espaces piéton, aménagements extérieurs, etc). Il nous semble donc déplacé de parler des Galeries du Commerce «menacées par M. Lévy». En réalité, il lui revient le mérite d'avoir compris que deux problèmes devaient être résolus en même temps. Pour que les PTT ne s'obstinent pas, il fallait leur offrir une solution de rechange. Or un emplacement avait été prévu pour le nouveau Conservatoire sur la propriété Schnetzler, au sud de Chauderon. Le projet était prêt à la suite d'un concours d'architecture. L'idée fut donc celle de la rocade. Elle fut étudiée dès janvier 1978, puis annoncée au Conseil communal déjà lors de sa séance du 11 avril 1978 lorsqu'il fut débattu de la pétition du GAU, et non pas un mois après comme le prétend notre correspondant.

Le GAU, par sa pétition, eut le mérite de rendre vivante la participation et de contribuer ainsi à la recherche d'une bonne solution. Cela devait être dit. Mais sanscette agressivité déformante rétrospective. ■

Le plus ancien quotidien tessinois *Gazzetta Ticinese* doit réduire sa périodicité. A partir du mois de mai elle ne paraîtra que deux fois par semaine. Les milieux de l'économie, dont elle défend fort activement la politique, n'ont pas fourni des moyens suffisants pour maintenir la formule actuelle. Ainsi le nombre des quotidiens tessinois est réduit à cinq.

ÉCHOS DES MÉDIAS

Les médias audiovisuels, en constante et rapide évolution technique, donnent du fil à retordre au droit. Certaines évolutions — on pense notamment au monopole de la SSR et à l'expérience des radios locales — se sont même déroulées en marge de la légalité. Enjeu d'une lutte politique et économique de grande envergure, les médias audiovisuels ne peuvent se passer d'un cadre juridique qui fixe les règles du jeu.

Le droit des médias audiovisuels est un ouvrage qui regroupe les contributions à un séminaire organisé en 1988 par la faculté de droit de l'Université de Genève. Y sont traités les problèmes des nouveaux médias — TV locale, TV par câble, TV à péage, radio-diffusion par satellite et transfrontière — aussi bien que le régime de la radio-TV, le droit d'auteur, la protection de la personnalité et la publicité. Malgré le caractère instable de la matière abordée, l'ouvrage garde toute sa valeur puisqu'il met en évidence les changements qui se dessinent dans ce secteur et propose des points de repère critiques toujours d'actualité.

Sous la direction de C.-A. Morand, Helbing et Lichtenbahn, Bâle, 1989

Charmante coquille dans le «spécial suisse» de *L'Echo de la presse* publié à l'occasion du Salon du livre. Concernant les correspondances futures de François Gross, il est question des journaux qui les publieront: *La Liberté* et *La Tribune de Genève*, «L'Impérial» et *Le Pays*.